



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 10 janvier 2019

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2019-2020-033

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 11 décembre 2019 par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

« Obtenir copie complet des procès-verbaux du conseil d'administration et des hauts dirigeants de la SQDC depuis son ouverture à ce jour, le 11 décembre 2019. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joints les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la SQDC qui ont été approuvés et ce, pour la période visée par votre demande. Ces documents ont été élagués des éléments visés par les articles 9, 14, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, lesquels sont reproduits en annexe.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pietro Perrino
Responsable de l'accès à l'information

PP/cm



PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance ordinaire de l'année 2018
du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS,
tenue au siège social, le vendredi 21 septembre, à compter de **08 h 00**.

PRÉSENTS

Administrateurs

Mme Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Alain Brunet, responsable de la mise en œuvre
Mme Céline Blanchet
Mme Martine Lapointe
M. René Leprohon
Mme Louise Martel (au téléphone)
M. Sylvain Morissette
Mme Isabeau Normandin
M. Jack Siemiatycki
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda
Mme Geneviève Camiré
M. Louis Morneau
M. Étienne Paré

M. Pietro Perrino, secrétaire général

CA 2018-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 21 septembre, ils conviennent de l'adopter sans modifications.

CA 2018- 01-002 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERNE

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intérieur de la Société québécoise du cannabis dont la copie est jointe à l'annexe "A" du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-01-002.01 Nomination du secrétaire général

Après étude du document soumis et discussion, considérant qu'en vertu de l'article 41 du règlement intérieur de la Société québécoise du cannabis, le secrétaire est nommé par le conseil d'administration et il exerce toutes les fonctions prévues par la Loi sur la Société québécoise du cannabis ou que le conseil peut lui assigner, il est unanimement résolu de nommer M. Pietro Perrino à titre de secrétaire général de la Société québécoise du cannabis et secrétaire du conseil d'administration à compter du 21 septembre 2018.

CA 2018-01-003

CA 2018-01-004

CA 2018-01-005

CA 2018-01-005.01

CA 2018-01-005.02

CA 2018-01-005.03

CA 2018-01-005.04

CA 2018-01-005.05

CA 2018-01-005.06

CA 2018-01-006

CA 2018-01-007

CA 2018-01-008 POLITIQUE EN MATIÈRE DES CONTRATS ET ENGAGEMENTS
FINANCIERS

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver la Politique des contrats et engagements financiers dont la copie est jointe en « annexe B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le modèle de certificat d'actions de la Société, lequel est reproduit à l'annexe C.

IL EST RÉSOLU :

1. d'offrir à la Société des alcools du Québec de souscrire une (1) action de catégorie A de la Société pour une contrepartie de 1000 \$;
2. dès réception, par la Société, de l'acceptation de l'offre de souscription et de la contrepartie versée pour celle-ci par la Société des alcools du Québec :
 - a) d'attribuer et émettre une (1) action de catégorie A à titre d'action entièrement libérée à la Société des alcools du Québec;
 - b) de délivrer à la Société des alcools du Québec un certificat représentant l'action de catégorie A ainsi attribuée et émise;
 - c) de confirmer l'inscription de cette action au nom de la Société des alcools du Québec dans le registre des valeurs mobilières.

IL EST DE PLUS RÉSOLU

1. d'offrir au ministre des Finances du Québec de souscrire une (1) action de catégorie B de la Société pour une contrepartie de 1000 \$;
2. dès réception, par la Société, de l'acceptation de l'offre de souscription et de la contrepartie versée pour celle-ci par le ministre des Finances :
 - a) d'attribuer et émettre une (1) action de catégorie B à titre d'action entièrement libérée au ministre des Finances;
 - b) de délivrer au ministre des Finances un certificat représentant l'action de catégorie B ainsi attribuée et émise;
 - c) de confirmer l'inscription de cette action au nom du ministre des Finances du Québec dans le registre des valeurs mobilières.

Conséquemment et après discussion, **il est unanimement résolu** :

1. de recommander au gouvernement la nomination de RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour agir conjointement avec le Vérificateur général du Québec afin de vérifier les livres et comptes de la Société québécoise du cannabis pour les exercices financiers se terminant les derniers samedis du mois de mars des années 2019, 2020 et 2021.
2. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la SQDC, la négociation de gré à gré, par l'entremise de la Direction Acquisition, biens et services de la SAQ, auprès de RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON pour couvrir les services de vérifications des livres et comptes de la Société québécoise du cannabis pour les exercices financiers se terminant les derniers samedis du mois de mars des années 2019, 2020 et 2021. Les honoraires seront forfaitaires et évalués en fonction des activités à réaliser.

CA 2018-01-011 POLITIQUE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'APPROBATION

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu :

1. d'approuver la Politique de délégation des pouvoirs d'approbation dont copie du document dûment refondu est jointe en « annexe D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

CA 2018-01-012 RÉSOLUTION BANCAIRE

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver la résolution signifiant que les administrateurs et dirigeants à l' « annexe E » sont autorisés à agir pour et au nom de la Société québécoise du Cannabis.

CA 2018-01-013 MARGE DE CRÉDIT

EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE sous réserve de l'autorisation requise du ministre des Finances, la Société québécoise du cannabis soit autorisée à mettre en place une marge de crédit auprès du ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, valide jusqu'au 31 décembre 2018, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 30 000 000 \$, pour ses besoins opérationnels;
2. QUE les emprunts contractés par la Société québécoise du cannabis dans le cadre de cette marge de crédit comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit à intervenir entre les parties;
 - c) pour les fins de chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, la Société québécoise du cannabis remettra au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction, conformément à la convention de marge de crédit;
 - d) afin de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé.
- 3.

4. QU'une demande soit faite au ministre des Finances d'autoriser la Société québécoise du cannabis à mettre en place cette marge de crédit.

Il est unanimement résolu d'approuver;

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société québécoise du cannabis, la négociation de gré à gré, par l'entremise de la Direction Acquisition, biens et services de la SAQ, d'un contrat auprès de la Banque Toronto Dominion, pour couvrir les services de paiements électroniques en succursales et en ligne, le tout en amendant le contrat de la Société des alcools du Québec et représentant une enveloppe maximale

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver la formation des comités suivants :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- de nommer Mme Céline Blanchet, M. Sylvain Morissette et M. Jack Siemiatycki comme membres de ce comité.
- de nommer Mme Céline Blanchet comme présidente de ce comité.
- La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité d'audit :

- de nommer Mme Louise Martel, Mme Martine Lapointe et M. René Leprohon comme membres de ce comité.
- de nommer Mme Louise Martel comme présidente de ce comité.
- La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

Comité des ressources humaines :

- de nommer Mme Isabeau Normandin, Mme Céline Blanchet et M. Luc Vachon comme membres de ce comité.
- de nommer Mme Isabeau Normandin comme présidente de ce comité.
- La présidente du conseil est membre d'office de ce comité.

CA 2018-01-016

CA 2018-01-017

CA 2018-01-018 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.



PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance ordinaire de l'année 2018
du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS,
tenue au siège social, le jeudi 15 novembre, à compter de 13 h 30.

PRÉSENTS

Administrateurs

M^{me} Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction par intérim (au téléphone)
M^{me} Céline Blanchet
M^{me} Martine Lapointe
M. René Leprohon
M^{me} Louise Martel (au téléphone)
M. Sylvain Morissette
M^{me} Isabeau Normandin
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda (au téléphone)
M^{me} Geneviève Camiré (au téléphone)
M. Louis Morneau
M. Étienne Paré

M. Pietro Perrino, secrétaire général

Absents :

M. Stéphane Borreman
M. Jack Siemiatycki

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 15 novembre, ils conviennent de l'adopter sans modifications.

CA 2018- 02-020

**CA 2018-02-021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2018**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2018-02-022

CA 2018-02-022.01
Comités du Conseil

Après discussion, il est unanimement résolu de nommer M. Stéphane Borreman comme membre du comité de de gouvernance et d'éthique et d'amender en conséquence la résolution du CA 2018-01-015.

CA 2018-02-022.02

CA 2018-02-022.03

CA 2018-02-023

CA 2018-02-024

CA 2018-02-025

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA 2018-02-025.01

CA 2018-02-025.02

Résolution Politique en matière de harcèlement et violence au travail

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver la Politique en matière de harcèlement et violence au travail dont la copie est jointe en annexe A du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-025.03

Résolution d'approbation de l'organigramme des dirigeants principaux

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver l'organigramme des principaux dirigeants de la SQDC dont la copie est jointe à l'annexe B du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-026

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU COMITÉ D'AUDIT

CA 2018-02-026.01

CA 2018-02-026.02
Mise en place de la vérification interne;

Il est unanimement résolu :

- de confier la responsabilité de l'audit interne de la SQDC au Service de l'audit interne de la SAQ, et ce, selon les conditions qui seront définies dans le contrat de services partagés établi entre les deux sociétés.

CA 2018-02-027

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET
D'ÉTHIQUE**

CA 2018-02-027.01

CA 2018-02-027.02

CA 2018-02-027.02.1
Approbation du mandat du conseil d'administration;

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, il est unanimement résolu d'approuver le mandat du conseil d'administration dont la copie est jointe à l'annexe D du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.02.2
Approbation du Code d'éthique des fournisseurs;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le code d'éthique des fournisseurs dont la copie est jointe à l'annexe E du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.03

CA 2018-02-027.03.1
Approbation du mandat du CGE;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le mandat du comité de gouvernance et d'éthique dont la copie est jointe à l'annexe F du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.03.2
Approbation du mandat du CRH;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le mandat du comité des ressources humaines dont copie est jointe à l'annexe G du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante :

- sous réserve de modifier le point 4 du chapitre 5 afin d'ajouter les mots « et au départ » après le mot « sélection » et ajouter également les mots « ainsi que les conditions qui s'y rattachent » après le mot « dirigeants » afin que le point 4 du chapitre 5 intitulé « responsabilités » se lise ainsi :

4. Contribuer à la sélection et au départ des dirigeants, ainsi que des conditions qui s'y rattachent, par une recommandation au Conseil;

CA 2018-02-027.03.3
Approbation du mandat du CAT;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le mandat du CAT dont la copie est jointe à l'annexe H du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.03.4
Approbation du code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le code d'éthique et de déontologie des administrateurs dont copie est jointe à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.03.5
Approbation du code d'éthique des employés;

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver le code d'éthique des employés dont la copie est jointe à l'annexe J du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-027.03.6

CA 2018-02-027.03.7
Grille de compétences et d'expertises des membres

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu sous réserve d'ajouter les deux compétences suivantes : « gestion de risques » et « autres », à la grille de compétences et d'expertises des membres, d'approuver la grille de compétences et d'expertises des membres dont la copie est jointe à l'annexe K du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2018-02-028

CA 2018-02-029

CA 2018-02-030 RÉGIME D'EMPRUNT SQDC

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, permettant à la Société québécoise du cannabis d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 100 000 000 \$, dont 75 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 25 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement.
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

- B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
3. QUE les emprunts contractés par la Société québécoise du cannabis dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
- A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit, auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphes *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;
 - B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et les conditions établies à la convention de prêt à court terme ou à la convention par marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme, à intervenir entre les parties;
 - c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société québécoise du cannabis en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;

4. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme amortissables sur la durée de vie utile résiduelle des actifs financés;
- 5.
6. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société québécoise du cannabis à instituer le présent régime d'emprunts;
7. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, la résolution numéro CA 2018-01-013 du 21 septembre 2018 adoptée par le conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité. »

CA 2018-02-031

CA 2018-02-032

AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.



PROCÈS-VERBAL de la 3^e séance ordinaire de l'année 2018-2019
du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS,
tenue au siège social, le vendredi 8 février, à compter de 8 h 00.

PRÉSENTS

Administrateurs

Mme Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction par intérim
Mme Céline Blanchet
M. Stéphane Borreman
Mme Martine Lapointe
M. René Leprohon
M. Sylvain Morissette
Mme Isabeau Normandin
M. Jack Siemiatycki
M. Luc Vachon (au téléphone)

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda
Mme Geneviève Camiré (au téléphone)
M. Louis Morneau (au téléphone)
M. Étienne Paré (au téléphone)

M. Pietro Perrino, secrétaire général

Absents :

Mme Louise Martel

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 8 février, conviennent de l'adopter en ajoutant à la rubrique des sujets des membres du conseil d'administration

CA 2019- 03-033

CA 2019-03-034

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-03-035

CA 2018-03-035.01

CA 2018-03-035.02

CA 2018-03-035.03

CA 2019-03-036

CA 2019-03-037

CA 2019-03-038

CA 2019-03-039

RÉSOLUTION AFFAIRES BANCAIRE / SIGNATURES

Après étude du document soumis et discussion, il est unanimement résolu d'approuver la résolution signifiant que les administrateurs et dirigeants à l' « annexe A » sont autorisés à agir pour et au nom de la Société québécoise du cannabis.

CA 2019-03-040.01

Nomination directeur responsabilité sociale, protection de la santé, éducation et communications

Après étude du document soumis, les membres du conseil d'administration approuvent la nomination de Madame Éliane Hamel, directrice responsabilité sociale, protection de la santé, éducation et communications à compter du 1^{er} avril 2019.

CA 2019-03-040.02

Nomination directeur opérations commerce électronique

Après étude du document soumis, les membres du conseil d'administration approuvent la nomination de Madame Eve Larrivée, directrice opérations commerce électronique, à compter du 11 mars 2019.

CA 2019-03-041

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU COMITÉ D'AUDIT

Également sur la recommandation des membres du comité d'audit, il est unanimement résolu :

1. D'autoriser, pour l'audit des états financiers 2018-2019, un budget d'honoraires de _____ à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

CA 2019-03-042

CA 2019-03-043

AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.



PROCÈS-VERBAL de la 4^e séance extraordinaire de l'année 2019
du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS,
tenue par conférence téléphonique, le vendredi 8 mars, à compter de 8 h 00.

PRÉSENTS

Administrateurs

Mme Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Stéphane Borreman
M. René Leprohon
Mme Louise Martel
M. Sylvain Morissette
Mme Isabeau Normandin
M. Jack Siemiatycki
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda
Mme Geneviève Camiré

M. Pietro Perrino, secrétaire général

Absents :

Mme Céline Blanchet
Mme Martine Lapointe
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction par intérim
M. Louis Morneau
M. Étienne Paré

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 8 mars, ils conviennent de l'adopter sans modifications.



**PROCÈS-VERBAL de la 5e séance extraordinaire de l'année 2019
du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS,
tenue au siège social, le vendredi 29 mars, à compter de 8 h 00.**

PRÉSENTS

Administrateurs

Mme Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction
M. Stéphane Borreman
Mme Céline Blanchet
Mme Martine Lapointe
M. René Leprohon
Mme Louise Martel
M. Sylvain Morissette
Mme Isabeau Normandin
M. Jack Siemiatycki
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda
Mme Geneviève Camiré (par téléphone)
M. Louis Morneau (par téléphone)
M. Étienne Paré (par téléphone)

M. Pietro Perrino, secrétaire général
Mme Isabelle Bernard, adjointe

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 29 mars, ils conviennent de l'adopter sans modifications.

CA 2019-05-045

CA 2019-05-046 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 8 FÉVRIER 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-05-047 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4^E SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 8 MARS 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-05-048

CA 2019-05-049

CA 2019-05-050

CA 2019-05-051.01
PROPOSITION BUDGET 2019-2020

Après étude du document soumis et discussion, les membres du conseil d'administration, il est unanimement résolu :

1. D'approuver, tel que déposé, le budget 2019-2020 selon les montants suivants :
 - a. budget des dépenses d'investissements :
 - b. budget des dépenses d'exploitation :

CA 2019-05-052

CA 2019-05-052.01

CA 2019-05-052.02

CA 2019-05-052.03

CA 2019-05-052.04

CA 2019-05-053

CA 2018-05-053.01

CA 2019-05-053.02

CA 2019-05-053.03

CA 2019-05-054.01

CA 2019-05-054.02

CA 2019-05-054.03

Adoption des critères d'évaluation de la présidente du conseil d'administration;

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion approuvent les critères d'évaluation de la présidente du conseil d'administration, dont la copie est jointe à l'annexe C du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-05-054.04

Adoption des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et ses comités;

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion approuvent les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et ses comités, dont la copie est jointe à l'annexe D du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-05-054.05 Approbation de la Politique de communication.
--

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion approuvent la Politique de communication, dont la copie est jointe à l'annexe E du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-05-055

CA 2019-05-056 AUTORISATION

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.



PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance ordinaire de l'année 2019
du **conseil d'administration** de la Société québécoise du cannabis,
tenue au siège social, le vendredi 24 mai, à compter de **8 h 00**.

PRÉSENTS

Administrateurs

M^{me} Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction
M. Stéphane Borreman
M^{me} Céline Blanchet
M^{me} Martine Lapointe
M. René Leprohon
M^{me} Louise Martel
M. Sylvain Morissette
M^{me} Isabeau Normandin
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Horacio Arruda (par téléphone)
M^{me} Geneviève Camiré (par téléphone)
M. Louis Morneau (par téléphone)
M. Étienne Paré (par téléphone)

M. Pietro Perrino, secrétaire général
M^{me} Mélanie Robillard
M^{me} Isabelle Bernard, adjointe

ABSENT

M. Jack Siemiatycki

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 24 mai, conviennent que

. À la suite de cette modification, l'ordre du jour est adopté.

CA 2019-01-001

CA 2019-01-002 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 MARS 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-01-003

CA 2019-01-004

CA 2019-01-005 **RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

CA 2019-01-005.01
Approbation du rapport annuel de la SQDC;

**après étude
du document soumis, les membres du conseil d'administration
approuvent :**

1. les états financiers de la Société québécoise du cannabis pour l'exercice se terminant le 30 mars 2019;
2. de mandater M^{mes} Johanne Brunet et Louise Martel afin qu'elles approuvent et signent les états financiers 2018-2019 au nom du conseil d'administration.

CA 2019-01-006

CA 2019-01-007

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES
HUMAINES**

CA 2019-01-007.01

CA 2019-01-007.02

CA 2019-01-007.03
Politique de rémunération des cadres;

À la suite de son rapport et après étude du projet de la Politique de rémunération des cadres, il est unanimement résolu :

1. sous réserve de rajouter au point 2.3 de la politique une référence aux conditions de travail des employés de la fonction publique du gouvernement du Québec et d'également faire référence au rôle du comité des ressources humaines dans l'application de la politique.
2. d'approuver la Politique de rémunération des cadres dont copie du document est jointe à l'annexe A du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-01-008

CA 2018-01-007.01

CA 2018-01-007.02

CA 2018-01-007.03

CA 2019-01-009

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET
D'ÉTHIQUE**

CA 2019-01-008.01

CA 2019-01-008.02

CA 2019-01-008.03
Politique d'actes répréhensibles;

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion approuvent la Politique d'actes répréhensibles, dont la copie est jointe à l'annexe B du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-01-010

CA 2019-01-011 **AUTORISATION**

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.



PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance extraordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration de la Société québécoise de cannabis, tenue par conférence téléphonique, le mercredi, 10 juillet 2019, 8 h 00.

PRÉSENTS

Administrateurs

M^{me} Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction
M^{me} Céline Blanchet
M^{me} Martine Lapointe
M. René Leprohon
M^{me} Louise Martel
M. Sylvain Morissette
M. Jack Siemiatycki
M. Luc Vachon

Administrateurs observateurs

M. Nicolas Paradis
M. Étienne Paré

M. Pietro Perrino, secrétaire général
M^{me} Nathalie Vermette, adjointe
M^{me} Mélanie Robillard, adjointe

Absents

M. Stéphane Borreman
M. Horacio Arruda
M. Louis Morneau

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, en date du 10 juillet 2019, ils conviennent de l'adopter sans modifications.

CA 2019-02-058 **POLITIQUE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'APPROBATION**

Les membres du conseil d'administration après discussion approuvent la résolution, dont la copie est jointe à l'annexe A du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-02-059



**PROCÈS-VERBAL de la 3^e séance ordinaire de l'année 2019
du conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis,
tenue à Gatineau, le jeudi 12 septembre, à compter de 7 h 30.**

PRÉSENTS

Administrateurs

M^{me} Johanne Brunet, présidente du conseil
M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction
M. Stéphane Borreman
M^{me} Céline Blanchet
M^{me} Martine Lapointe
M. René Leprohon
M^{me} Louise Martel
M. Sylvain Morissette
M. Luc Vachon
M. Jack Siemiatycki

Observateurs

M. Horacio Arruda, absent
M. Louis Morneau, absent
M. Étienne Paré, absent

Également présents

M. Pietro Perrino, secrétaire général
M^{me} Mélanie Robillard, adjointe à la haute direction

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent de l'adopter sans modifications.

CA 2019-03-002

**CA 2019-03-003 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION TENUE LE 24 MAI 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

**CA 2019-03-004 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE PAR
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 10 JUILLET 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense le secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-03-005

CA 2019-03-006

CA 2019-03-007

CA 2019-03-008.01

Approbation de l'appel de propositions public relativement aux Services de gardiennage et des patrouilles mobiles SQDC – SAQ.

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, **il est unanimement résolu** :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la SQDC, la SQDC à procéder via un appel de propositions public et par l'entremise de la direction Acquisition, biens et services de la SAQ, à l'acquisition de services de gardiennage et des patrouilles mobiles pour ces besoins et ceux de la SAQ;
2. à adjuger, suite à l'appel d'offres public, un ou des contrats présentant une enveloppe budgétaire maximale totale de _____ dont _____ représentent les besoins de la SQDC, et ce, pour une durée contractuelle totale de _____, le tout débutant le _____.

CA 2019-03-009.01

CA 2019-03-009.02

CA 2019-03-009.03

CA 2019-03-009.04

CA 2019-03-010

CA 2019-03-010.01

CA 2019-03-010.02

CA 2019-03-010.03

CA 2019-03-011

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CA 2019-03-011.01

CA 2019-03-011.02

CA 2019-03-011.03
Adoption de la politique d'approvisionnement responsable

Suite à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration :**

1. d'approuver la Politique d'approvisionnement responsable dont copie du document est jointe en « Annexe D » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-03-011.04
Comité de protection de la santé et de recherche

Suite à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration :**

1. de créer un nouveau comité du conseil nommé « comité de protection de la santé et de la recherche »;

2. de nommer Messieurs Jack Siemiatycki, Stéphane Borreman, Sylvain Morrissette, membres dudit comité;
3. que le mandat du comité soit élaboré prioritairement autour des notions de santé, de prévention et de recherche et que ce dernier soit entériné lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration.

La présidente du conseil et le président et chef de la direction sont membres d'office de ce comité.

CA 2019-03-012

CA 2019-03-013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser le président et chef de la direction ou le secrétaire de la Société québécoise du cannabis ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.